



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Anne-Marie Inc.		Date d'inspection Le 30 janvier 2026	
Nom de l'établissement Garderie Anne-Marie 2		Numéro de permis 2007100	
Adresse 4572 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R4		Numéro de téléphone (506) 525-2722	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	Règlement 11(b)	Date limite pour être conforme 25 févr. 2026	Date d'attestation de la conformité 29 janv. 2026
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité a reçu une copie par courriel du ECE approuvé par l'équipe des Programmes reconnus d'éducation de la petite enfance au Nouveau-Brunswick. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux ne fut effectuée. Une photo fut envoyée par courriel.
La lacune est maintenant conforme.

original signé par
Veronique Berube _____ Le 30 janvier 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative Date

original signé par
Pascale Collette _____ Le 30 janvier 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée Date
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"